

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 8 octobre 2016 à 10 h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Neal Rankin
	Monsieur Brian Bertram
	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Jean Cloutier

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 10 h 14 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

2. Résolution 2016-10-092 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par :	Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par :	Monsieur le conseiller Neil Rankin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes).
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2016.
5. Ratification des paiements exécutés pendant la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016.
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
9. Avis de motion : *Aucun*
10. Adoption de règlement :
 - 10.1. Règlement 2016-01 – Règlement modifiant le règlement 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Signature de l'entente pour le futur site de compostage de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
 - 11.2. Déneigement du chemin Thomas-Robert – adjudication de contrat
 - 11.3. Déneigement de l'accès aux conteneurs – marina du lac Tremblant
 - 11.4. Projet de parc linéaire au Domaine de La Tranquillité

12. Rapport des comités
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2016.
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme –
 - 12.2.1 C.C.U. 2016-09-50 Demande de rénovation du bâtiment principal, lot 5 011 211 du cadastre du Québec, Zone Va-6; Susan Shaughnessy
 13. Correspondance – *aucune*
 14. Affaires nouvelles - *aucune*
 15. Période d'intervention des membres du conseil;
 16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes);
 17. Clôture et levée de la séance
-

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).

4. Résolution 2016-10-093 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2016.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2016 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2016; et,
 - b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2016 soit, et il est par les présentes ratifié et adopté, tel que soumis.
-

5. Résolution 2016-10-094 - Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 25 099,28 \$.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas,
secrétaire-trésorier de la Municipalité de
Lac-Tremblant-Nord, certifie que la
corporation dispose des crédits suffisants
pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

6. . Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport du Maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2016-10-095 – Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'il entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER le Maire à prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les sujets énumérées à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 11 octobre 2016, déposé par le Maire séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

9. Avis de motion : *Aucun*

10. Adoption de règlements :

10.1 Résolution 2016-10-096 Adoption du règlement 2016-01 modifiant le règlement 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU que le règlement 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est entré en vigueur le 21 août 2013;

ATTENDU que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord entend modifier son règlement 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'y joindre un guide architectural ;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le projet de Règlement 2016-01 modifiant le règlement 2013-006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) à la séance de mars 2016;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 9 juillet 2016;

ATTENDU qu'un avis de motion concernant le règlement 2016-01 a été donné le 12 mars 2016 par Madame la conseillère Louise Royer ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

Il est proposé par : Madame la conseillère Louise Royer
Appuyé par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'IL soit statué et ordonné par le conseil municipal comme suit :

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

1.2. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement 2016-01 modifiant le règlement 2013-006 *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural* afin d'annexer le guide architectural de la municipalité. »

1.3. Objet du règlement

Le présent règlement a, notamment, pour objet d'annexer le guide architectural joint au présent règlement au règlement 2013-006 *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin d'en confirmer le caractère normatif.

CHAPITRE 2 : MODIFICATIONS

1. L'article 1.4 du règlement 2013-006 *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est modifié par l'ajout du sous paragraphe c) suivant :

« c) fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droit le guide architectural intitulé « Guide architectural - Complément au plan d'implantation et d'intégration et d'intégration architecturale » joint au présent règlement comme annexe « B ».

2. L'objectif 2 de l'article 3.4 du règlement 2013-006 *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est modifié par le remplacement du premier paragraphe par le texte suivant :

« Objectif 2

« Intégrer les constructions aux formes architecturales distinctives du milieu bâti environnant, tel qu'illustré au guide architectural Annexe « B », en répondant aux critères suivants : »

3. L'objectif 3 de l'article 4.3 du règlement 2013-006 *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* est modifié par le remplacement du premier paragraphe par le texte suivant :

« Objectif 3

Harmoniser les éléments du **cadre bâti illustré** avec l'environnement naturel, tel qu'illustré au guide architectural (Annexe « B ») en respectant les critères suivants : »

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Hugh Scott
Maire

Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier

11.- Projets de résolution :

11.1 Résolution 2016-10-097 - Signature de l'entente pour le futur site de compostage de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).

CONSIDÉRANT que la municipalité est desservie par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);

CONSIDÉRANT QUE la demande de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) produite dans la résolution de son conseil d'administration portant le numéro R.3427.16.09.21 d'approuver et d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du site de compostage des matières organiques de la RIDR avant le 31 octobre prochain;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
Appuyé par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité autorise le Maire et le directeur général à signer cette dite entente qui a pour objet de définir les modalités d'utilisation du site de compostage dans un bâtiment fermé à pression négative ainsi que le mode de répartition des coûts et revenus pour les villes et municipalités participantes.

11.2 Résolution 2016-10-098 – Déneigement du chemin Thomas-Robert

CONSIDÉRANT le besoin de déneiger et entretenir pour l'hiver le chemin Thomas-Robert pour la saison d'hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT la qualité du service rendu par Bernard Sigouin inc. au cours des hivers précédents;

CONSIDÉRANT la recommandation du secrétaire trésorier ;

CONSIDÉRANT la disponibilité des fonds requis ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat de déneigement et entretien d'hiver pour l'hiver 2016 - 2017 soit accordé à Bernard Sigouin inc. pour le prix de base 7 697,58 \$ plus les taxes de vente applicables, payable en deux versements, les premier décembre 2016 et premier février 2017; et, qu'une somme additionnelle de 1 050 \$, plus les taxes applicables, soit ajoutée si Environnement Canada mesure qu'il est tombé sur Mont-Tremblant une quantité de neige supérieure à 300 centimètres pendant la période comprise entre le 1er novembre 2016 et le 30 avril 2017;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de déneigement pour le chemin Thomas-Robert pour et au nom de la municipalité; et,

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement de ce contrat en deux versements égaux de 3 848,79 \$ (incluant les taxes applicables) le 1er décembre 2016 et le 1er février 2017.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

11.3 – Résolution 2016-10-099 – Dénéigement de l'accès aux conteneurs – marina du Lac-Tremblant

CONSIDÉRANT le besoin de déneiger l'accès aux conteneurs de la marina du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT la recommandation du secrétaire trésorier ;

CONSIDÉRANT la disponibilité des fonds requis ;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le contrat de déneigement de l'accès aux conteneurs de la marina du Lac Tremblant pour l'hiver 2016 - 2017 soit accordé à Monsieur Jean-Guy Richer pour le prix de base 280 \$ plus les taxes de vente applicables

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de déneigement pour l'accès aux conteneurs de la marina du lac Tremblant; et,

QUE le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement de ce contrat de la somme de 280 \$ (plus les taxes applicables).

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

11.4 Résolution 2016-10-100 – Projet de parc linéaire du Domaine de la Tranquillité

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de parc linéaire présenté par les propriétaires du Domaine de la Tranquillité;

CONSIDÉRANT l'offre de céder à la municipalité un espace vert pour lui permettre de réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT la disponibilité des fonds requis à même le fonds de Parcs.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité accepte de consacrer une somme maximale de 60 000\$ pour la réalisation du projet présenté par l'Association du Domaine de la Tranquillité, sujet à la présentation détaillée préalable au conseil.

12. Rapport des comités

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2016.

12.2 Comité consultatif d'urbanisme

12.2.1 Résolution 2016-10-101 - C.C.U. 2016-09-50 Demande de rénovation du bâtiment principal, lot 5 011 211 du cadastre du Québec, Zone Va-6; Susan Shaughnessy

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation, et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-09-050 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Jean Cloutier
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2016-09-050 il y a lieu d'accepter le projet tel que soumis sujet aux conditions mentionnées à ladite proposition et d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis requis pour la réalisation de ce projet lorsque les conditions seront respectées.

13. Correspondance – *Aucune*

14. Affaires nouvelles – *Aucune*

15. Période d'intervention des membres du conseil

16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)

(Incidence : 11 h 02 Monsieur le conseiller Jean Cloutier quitte son siège et la salle du conseil.)

17. Clôture et levée de la séance

Résolution 2016-10-102 - Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 11 h 19.

Monsieur Hugh Scott
Maire

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier